



La création d'un CLLAJ ?

Ingénierie autour d'un projet



Introduction

- Cette première partie du document retrace les différentes étapes préalables à la création d'un CLLAJ. Pour mieux évaluer, monter le projet et le faire évoluer, les six points qui suivent font figure de conseils et d'aide à la décision.
- Il ne faut, en aucun cas, oublier que toutes ces étapes demandent du temps, de la patience et de la persévérance. Parfois le sentiment de lassitude et d'incompréhension pourront être ressentis mais la mobilisation et la volonté sont les clés de la réalisation de ce projet.



Axe I : Le contexte local

- L'analyse du territoire permet :
 - de mieux appréhender les réalités locales,
 - d'identifier les caractéristiques du territoire
 - de mettre l'accent sur la problématique logement jeune.

Cette connaissance est primordiale pour :

- un argumentaire fondé et convaincant
- l'adaptation des solutions en fonction des besoins du périmètre d'intervention du CLLAJ.

S'interroger sur la zone d'intervention du CLLAJ en répondant aux questions suivantes

■ L'organisation territoriale

- Objectif : Connaître de manière générale la politique engagée en matière d'action sociale sur le territoire

■ Questions

- Combien de circonscriptions sociales et territoriales sont présentes sur le territoire ?
- Quelles sont les grandes lignes du PDALPD du Département ?
- Le Département dispose-t-il de Commissions Locales de l'Habitat ?
- La commune fait-elle partie d'une intercommunalité ?
- Si oui, combien de communes sont concernées, combien il y a d'habitants ?
- A-t-elle élaboré un Programme Local de l'Habitat ?



S'interroger sur la zone d'intervention du CLLAJ en répondant aux questions suivantes

- Les caractéristiques démographiques
 - Objectif : Réaliser un diagnostic complet permettant de qualifier le territoire
 - Moyen : Utiliser les statistiques du recensement INSEE et les études déjà réalisées sur ce thème
 - la Pyramide des âges (part des jeunes dans la population totale...), le dynamisme démographiques (taux de natalité, de mortalité), le profil des jeunes (niveau d'études, statut ...).



S'interroger sur la zone d'intervention du CLLAJ en répondant aux questions suivantes

- Les caractéristiques socio-économiques
 - Objectif : Réaliser un diagnostic complet permettant de qualifier le territoire
 - Moyen : Utiliser les statistiques du recensement INSEE et les études déjà réalisées sur ce thème
 - Les caractéristiques du marché de l'emploi et de la formation, le secteur d'activité dominant, le taux de chômage, l'offre de formation...



S'interroger sur la zone d'intervention du CLLAJ en répondant aux questions suivantes

- Le marché immobilier local
 - Objectif : Réaliser un diagnostic complet permettant de qualifier le territoire
 - Moyen : Utiliser les statistiques du recensement INSEE et les études déjà réalisées sur ce thème
 - Comment se caractérise le parc social ?
 - La part du parc privé dans le marché locatif ?
 - La vacance des logements sur le territoire ?
 - Les projets immobiliers à venir ?...



Axe II : Le diagnostic

- Repérage de l'offre de services logement
 - Objectif : Avoir une vision complète du marché locatif et de l'offre de logements temporaires
 - Moyen :
 - Répertorier les structures d'accueil d'urgence, d'hébergement temporaire, les résidences sociales, les FJT, les opérateurs intermédiaires (AIVS), les bailleurs sociaux, les agences immobilières, l'offre saisonnière...



Axe II : Le diagnostic

- Repérage des acteurs de la Jeunesse
 - Objectif : Identifier les acteurs en lien avec la Jeunesse
 - Moyen :
 - Répertorier les structures d'accompagnement (Centres médico-sociaux, les Centres sociaux CAF, les CCAS, les centres d'Hébergement...), les structures de formation et d'emploi (Mission locale, établissements scolaires, organismes de formation, agences intérimaires...), les structures d'information (BIJ, ADIL, Services logement communaux...) et les structures d'animation (MJC, associations culturelles, centres sociaux...)



Axe II : Le diagnostic

- Demandes exprimées par les jeunes
 - Objectif : Réaliser un diagnostic complet permettant de qualifier la demande
 - Moyen :
 - D'une manière quantitative : statistiques CAF, Statistiques bailleurs HLM, statistiques agences immobilières, statistiques structures d'hébergement...
 - D'une manière qualitative : interrogation des jeunes sur leurs besoins en matière d'information et de solutions (Questionnaire auprès d'un service logement, d'une Mission locale, d'un lycée...), requête auprès des professionnels sur leur analyse en terme d'habitat et de logement. (Rencontre avec des bailleurs sociaux, des agences immobilières, des services sociaux, des acteurs du développement économique).



Axe III. Réflexion partenariale

■ Réunir un comité de pilotage

- Objectif: Ce comité de pilotage doit avoir pour ambition la validation des éléments d'analyse fournis sur la question de l'accès au logement des jeunes sur le territoire et la discussion autour des différentes préconisations pour la solutionner.
 - Recommandation :
 - Les participants à cette réflexion peuvent venir de diverses structures ou institutions. Cette panoplie d'avis divergents ou communs enrichira la réflexion sur les orientations à donner suite au diagnostic. (services déconcentrés (DDE, DDASS), collectivités territoriales, EPCI, structures d'information, structures d'accompagnement, bailleurs...)



Axe III : Réflexion partenariale

- Rechercher l'adhésion au diagnostic partagé
 - Objectifs :
 - Le Comité de pilotage valide les hypothèses qui émanent du diagnostic et partage ses préconisations.
 - La création d'un CLLAJ est donc validé à ce moment là par l'ensemble des partenaires présents.
 - A long terme, cette étape doit concourir à la légitimité de l'existence du CLLAJ, au déploiement de ses actions et à la reconnaissance de son intervention.



Axe III : Réflexion partenariale

■ Définition du projet

- Objectif : passer à une phase opérationnelle

- Moyen :

- Après l'accord de créer un CLLAJ, véritable lieu d'information et d'accompagnement, il faut se pencher sur les missions qu'il doit remplir et entamer des recherches sur la diversité des actions et initiatives qu'il peut développer



Axe 4. Le « concept CLLAJ »

■ 4.1 Les actions en fonction du territoire

Pour définir les missions du CLLAJ, il faut s'inspirer de la circulaire instituant les CLLAJ et l'adapter aux besoins du territoire. Les trois principales conférées aux CLLAJ sont les suivantes:

- **1. Informer, conseiller et accompagner les jeunes dans leur projet logement.**
(Diagnostic et étude de faisabilité du projet de chaque jeune. Information sur le marché locatif et les règles qui le régissent, Recherche et accompagnement dans les démarches, Intermédiation par la mise en lien de l'Offre et la Demande pour apporter des solutions adaptées).
- **2. Mettre en place et gérer un ensemble de services et de réponses à destination des jeunes**
(Préparation à l'accès, accès à un logement, suivi dans la gestion de la vie quotidienne, Les réponses logement (Gestion de logements temporaires, transitoires, dispositifs d'accompagnement, bourse au logements, dispositifs d'accompagnement : bail accompagné, mesure d'accompagnement social lié au logement...)).
- **3. Faire de la problématique logement des jeunes, un enjeu pour le développement et l'avenir des territoires**
(Porter à la connaissance des décideurs la problématique « logement des jeunes », Agir les politiques d'Habitat, sur la configuration de l'offre nouvelle, Considérer le logement comme indissociable de l'emploi pour la jeunesse).



Axe 4. Le « concept CLLAJ »

■ 4.2 Le fonctionnement

- Pour fonctionner le CLLAJ doit nécessairement disposer de moyens :
 - Humains : un conseil d'administration, un comité de pilotage, une équipe salariale...
 - Techniques : un local, matériel de bureau, matériel informatique...

Axe 4. Le « concept CLLAJ »

■ 4.3 Les prévisions financières « Année de démarrage »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Equipement : matériel de bureau et fournitures de bureau	6 000	Services de l'ETAT (DDE, DDASS, SPIP...)	
		Région	
Location de local, assurance,	10 000	Conseil Général (FSL, FAJ, PDI)	
Services extérieurs : information, publication, comptabilité, réceptions, frais postaux, frais téléphoniques,	4 000	Intercommunalité, Communes,	
Frais de personnel	35 000	CUCS	
		Administrations (CAF, ACSE...)	
		Partenaires liés au logement (Collecteur 1%...)	
		Fondations	
TOTAL	55 000	TOTAL	55 000



Axe 5. Démarrage du CLLAJ

- Localiser le CLLAJ

- Démarches administratives

Une première assemblée générale constitutive est obligatoire. Ensuite procéder à l'élection d'un bureau, à la définition des statuts, à la déclaration en préfecture et à l'insertion au journal officiel (40 €).

- Recherche de financements

Une fois le CLLAJ localisé et déclaré, l'association peut commencer son premier travail de recherche de subventions pour le démarrage de l'activité.

Axe 6. Implication dans le partenariat local

- Élaborer des outils de communication

- Objectif : L'activité du CLLAJ démarre et ses missions se matérialisent.

- Moyen :

- Concevoir une plaquette d'informations attrayante et explicite



Communiquer

- Objectif : Se faire connaître, le CLLAJ doit commencer un travail de démarchage en :

- Rencontrant les acteurs de terrain,
- Distribuant et diffusant les plaquettes d'informations (Hall de Marie, CCAS, service jeunesse, service des sports, service économique...)
- Proposant des encarts publicitaires dans la presse locale,
- Recherchant des partenariats privilégiés (par exemple Mission Locale, CCAS, bailleurs, collecteur 1%, BIJ) avec les structures qui accueillent des jeunes.



Élaborer une politique de promotion

Pour assurer le développement d'un CLLAJ



Introduction

- L'absence d'activités pérennes et la recherche régulière de nouveaux financements, de nouveaux partenaires placent les CLLAJ, dans une logique d'adaptation permanente, d'évolution constante.
- Pour optimiser leur progression, les CLLAJ doivent favoriser 3 axes de travail :
 - L'identité locale : Qui est le CLLAJ, quelles actions mènent-ils, auprès de qui...?
 - La reconnaissance locale : prouver l'expertise du CLLAJ, faire valoir cette question du logement des jeunes...
 - Le développement : s'inscrire dans une logique de « mouvement permanent », d'expérimentation, de nouveaux partenariats et de lobbying sur la question du logement des jeunes



Axe I : Travailler sur l'identification locale

- Planifier et mettre en œuvre une politique de communication permanente
 - Objectif : Informer et rappeler régulièrement l'existence du CLLAJ sur le territoire
 - Moyens :
 - Publier régulièrement dans la presse locale des articles
 - Utiliser l'actualité pour rappeler les services que proposent le CLLAJ :
Exemple : la période de déclaration d'impôts, la période du bac, ...
 - Participer aux manifestations locales
 - Forum des associations, portes ouvertes des établissements scolaires
 - Faire de la sensibilisation « logement » dans les lieux publics où transitent la jeunesse et leur famille
 - Déposer des affiches et des plaquettes dans les lieux de passage : Hall de Marie, CCAS, service jeunesse, service des sports, service économique...



Axe I : Travailler sur l'identification locale

- Rencontrer et sensibiliser les acteurs du milieu associatif :
 - Objectif : Éviter les « orientations inappropriées » et contribuer à un suivi global des jeunes, un co accompagnement
 - Moyens :
 - Demander un RDV au responsable de la structure pour présenter les objectifs et les activités du CLLAJ : Les MJC, les centres sociaux, les associations jeunesse, les associations d'action sociale...
 - Déposer des affiches et des plaquettes dans ces structures
 - Proposer des séances de sensibilisation au public reçu dans ces structures



Axe I : Travailler sur l'identification locale

- Rencontrer et sensibiliser les acteurs du milieu économique :
 - Objectifs : Rapprocher la question de l'emploi et du développement économique de celle du logement
 - Positionner le CLLAJ comme un partenaire potentiel du monde économique : artisanat, entreprises, agences d'intérim, les associations d'employeurs...
 - Moyens :
 - Démarcher les entreprises pour leur présenter les activités du CLLAJ et comment celui-ci peut utiliser en tant que structure d'accompagnement et/ou de logeur
 - Déposer des affiches et des plaquettes dans ces structures
 - Proposer la participation du CLLAJ à des manifestations économiques : salons, foires...

Axe II : Favoriser la reconnaissance du CLLAJ

- Créer ses propres évènements dédiés au grand public
 - Objectifs : Organiser des évènements d'envergure et prouver le professionnalisme du CLLAJ
 - Moyens :
 - Animation d'un forum annuel du logement : Réunissant des bailleurs privés et publics, la CAF, la MSA, le CIL, les fournisseurs d'énergie, le service des impôts, le CROUS...
 - Organiser des manifestations en direction des jeunes : « Venez faire sa déclaration d'impôts sur le revenu », « L'UFC que choisir vous informent sur les crédits à la consommation », « Connaissez vous la GRL », ...

Axe II : Favoriser la reconnaissance du CLLAJ

- Participer aux groupes de travail où la question des jeunes et de leur accès logement peut intervenir.
 - Objectifs : Dès lors qu'une politique en matière d'emploi, de formation ou d'insertion des jeunes est réfléchiée et conçue, porter le débat sur les réponses logement à mettre en parallèle.
 - Que la question du logement soit centrale ou pas, s'impliquer dans les réflexions conduites autour de la jeunesse
 - Moyens :
 - Participation active, analyse du contexte, de la demande...
 - Proposer de l'expérimentation : colocation, hébergement alterné...
 - Les groupes « type » : PLH, CLI, Comité de pilotage ML, OF...

Axe II : Favoriser la reconnaissance du CLLAJ

- Activer régulièrement les réseaux des bailleurs
 - Objectifs : Rester identifié par les bailleurs comme pourvoyeur « de candidats potentiels préparés à l'accès »
 - Connaître parfaitement les conditions d'accès au logement des bailleurs, les actualités du parc locatif privé, du parc social...
 - Élaborer un partenariat de terrain réactif et évolutif,
 - Constituer une bourse aux contacts
 - Moyens :
 - Rencontre annuelle avec les agences ou régies immobilières, les bailleurs sociaux, les structures d'hébergement
 - Échanges de plaquettes, ...
 - Travail à l'élaboration d'une fiche navette

Axe II : Favoriser la reconnaissance du CLLAJ

- Renforcer la vie associative du CLLAJ, utiliser l'Assemblée Générale, comme vecteur de promotion
 - Objectifs : Donner une dimension supplémentaire aux évènements statutaires du CLLAJ
 - Positionner le CLLAJ, comme un outil réactif par rapport à son secteur d'intervention (le logement et les politiques d'Habitat, l'autonomie de la jeunesse...)
 - Moyens :
 - Faire intervenir des partenaires et/ou des professionnels pour animer un débat, une réflexion ou présenter un outil, une loi :
 - Les lois dernièrement publiées, les dernières études locales, un débat entre élus (locaux, conseillers généraux, conseillers régionaux...)

Axe III : Le développement

Une démarche de « mouvement perpétuel ».

- Pérenniser l'existence du comité de pilotage
 - Objectifs : Encourager des réflexions et des décisions partagées sur l'état d'avancement des actions développées par le CLLAJ
 - Adopter une vision ambitieuse et partenariale sur les éventuelles initiatives concernant le logement des jeunes sur le territoire.
 - Moyens :
 - Réunir tous les semestres l'ensemble des participants du comité de pilotage.
 - Proposer des actions et mettre en avant les missions et les compétences de chacun pour traiter la question de l'accès au logement des jeunes.



Axe III : Le développement

- Élargir la mission d'Accueil, d'Information et Orientation
 - Objectifs : sensibiliser « tous » les jeunes quelque soit leur situation socio-économiques, professionnelles et familiales.
 - Moyen :
 - Proposer des permanences dans les lieux extérieurs au CLLAJ
 - Développer une offre de formation sur des sessions concernant le logement auprès de professionnels, d'établissements scolaires, de structures d'hébergement...



Axe III : Le développement

- S'inscrire dans une démarche de coportage opérationnel
 - Objectif : Imaginer des actions qui répondent à des objectifs réciproques.
 - Être garant d'une analyse sur le logement des jeunes.
 - Moyen
 - Aller à la rencontre de structures souhaitant faire valoir des actions qui concernent les jeunes et qui voudraient un appui spécialisé par des associations expertes sur le sujet. (mission locale, collecteur 1%, organismes de formation...)



Axe III : Le développement

- Expérimenter des actions
 - Justifier son professionnalisme par des actions qui suivent la mouvance du contexte territorial et la demande en matière de logement . (Faire évoluer l'offre de solutions en fonction de l'évolution des besoins)
 - Moyen :
 - Innover des actions en étant dans une logique de mutation mettant en lien l'offre et la demande : colocation, logement intergénérationnel, logement alterné, captation de logements privés...



Axe III : Le développement

- Implication politique
 - Objectif : Faire de la question de l'accès au logement des jeunes une préoccupation des réflexions politiques (fonction de lobby)
 - Moyen :
 - Utiliser le journal Actunclaj et le site du réseau pour s'approprier les nouveaux dispositifs mis en œuvre et les adapter aux territoires en interpellant les acteurs concernés. (circulaires préfectorales, textes et lois...).
 - Utiliser le rapport d'activité comme vecteur de promotion pour informer, faire valoir l'expertise et se faire reconnaître comme acteur spécialisé sur la problématique logement jeune.